

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

C.I.A.S DU FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance extraordinaire
Du Lundi 25 Septembre 2023

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en **séance extraordinaire**, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Membres élus présents : 8

M. Jean-Marie BAYARD – Mme Sylvie BOULIN – Mme Mauricette EYHERAMONNO – M. Jean GALAND – Mme Laurine JANICOT – Mme Caroline LESCOUL - Mme Nathalie LOCHON - Mme Marie-France REGIS –

Membres civils présents : 2

Madame Sylvie CHAUDET – M. Pascal TESSIER

Excusés : 6

Mme Corinne CHAILLE – Mme Nicole DAROLLE – M. Hugues de CHALUP - Mme Valérie GREAULT – M. Christophe HENRY - Mme Martine TILLET FAURIE

Absents : 5

Mme Geneviève CANOT DUMONT – Mme Denise GIRAUD - Mme Claude LARROCHE - Mme Véronique PARACHOU – Mme Véronique PINAUD

Secrétaire de séance : Mme Mauricette EYHERAMONNO

1/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 3 Juillet 2023

Madame la Présidente soumet le compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) du Fronsadais en date du 3 juillet 2023 à l'aval des Administrateurs du C.I.A.S.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CIAS en date du 3 juillet 2023.

2/ Validation du choix du prestataire portage de repas à domicile et Rapport d'analyse des offres de portage de repas à domicile

Pour faire suite à l'avis de publication de la consultation concernant le marché portage de repas à domicile, 2 plis ont été réceptionnés dans les délais :

1/ L'entreprise « Diffusion Services Les Menus Services » domiciliée à Cavignac (33 620)

2/ L'entreprise COLISEE - La Résidence des Bois de Landecotte à La Lande de Fronsac (33 240)

L'analyse de l'offre n° 1 présentée par « Diffusion Services Les Menus Services » aboutit à l'élimination du candidat car ce dernier s'est cantonné à ne fournir qu'un acte d'engagement en omettant la fourniture des pièces exigées dans le règlement de la consultation :

- la lettre de candidature et l'habilitation du mandataire par ses co-traitants
- la déclaration du candidat ou une déclaration sur l'honneur, certifiant :
 - avoir satisfait à l'ensemble des obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code de la Commande Publique ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France
 - que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du Code du Travail.
 - que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L.324-9 L.324-10 L.341-6 L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail.
- un certificat délivré par un organisme de qualification et de classification agréé par l'Administration.
- les références du candidat
- une attestation d'assurance couvrant les risques liés à l'activité exercée.

En revanche, l'analyse de l'offre n° 2 présentée par la société COLISEE La Résidence des Bois de Landecotte répond aux critères exigés. Les prix proposés sont les suivants :

Prix du repas normal adulte : 9.02 € TTC
Prix du repas régime adulte : 9.02 € TTC
Prix du repas normal avec supplément : 11.00 € TTC
Plat principal avec pain : 6.50 € TTC
Plat principal sans pain : 6.00 € TTC

Madame la Présidente propose aux administrateurs présents de goûter les plats tests qui ont été portés par ce candidat.

Après dégustation des plats et étude des critères, il ressort que la société COLISEE, la Résidence les Bois de Landecotte, avec 96 points, est arrivée en première position de la procédure de mise en concurrence effectuée par le CIAS du Fronsadais.

Il est proposé d'autoriser la Présidente à signer l'acte d'engagement du marché portage de repas avec ladite société.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

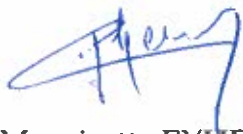
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais, à l'unanimité des membres présents :

➤ **Attribuent le marché portage de repas à la société Colisée La Résidence des Bois de Landecotte.**

➤ **Autorisent la Présidente à signer le marché portage de repas avec ladite société pour la période allant du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2026.**

La séance prend fin à 19h30.

La secrétaire de séance



Mme Mauricette EYHERAMONNO

La Présidente du C.I.A.S du Fronsadais



Marie-France REGIS

